

groupes locaux se sont fait entendre, et de plus en plus fort, dans leur combat contre la corruption.

Depuis au moins vingt ans, on reconnaît que les pratiques destructrices de pêche représentent une menace importante pour les récifs coralliens de la région; toutefois, la gravité de ce problème est peut-être sous-estimée et continue d'occuper un moindre rang par rapport aux menaces couramment citées qui pèsent sur les récifs, tels que la sédimentation, l'eutrophication, la surpêche en général et le changement climatique mondial. Dans plusieurs pays en développement, cependant, les pratiques constituent la menace la plus grave

et la plus immédiate pour la persistance des récifs coralliens. C'est pourquoi des mesures s'imposent tant pour éliminer ces pratiques que pour faciliter la régénération des récifs endommagés.

Annadel Cabanban, Mark V. Erdmann et Lida Pet-Soede ont organisé le symposium. On peut se procurer des résumés des présentations auprès de l'auteur. Les actes sont en cours de publication. Pour tout complément d'information, prière de se mettre en rapport avec Lida Pet-Soede, à l'adresse suivante : [lidapet@attglobal.net](mailto:lidapet@attglobal.net)



## Qui se soucie des récifs ? Corruption et application de la réglementation en Indonésie

M.V. Erdmann<sup>1</sup>

Récemment, la réunion sur les pratiques destructrices de pêche qui s'est tenue dans le cadre du 9e symposium international sur les récifs coralliens à Bali (octobre 2000) a permis de confirmer que, plus que jamais, la pêche au cyanure et aux explosifs décime les récifs dans tout l'océan indien et le Pacifique. Les participants à ce symposium ont laissé entendre qu'en Asie du sud-est, ces pratiques constituent la plus grande menace pour les récifs coralliens aujourd'hui, devant le blanchiment des coraux. Toutefois, contrairement au cas du blanchiment des coraux, les dommages causés par les pratiques de pêche destructrices, qui sont clairement et directement imputables à l'homme, peuvent être évités. Alors pourquoi cette situation se perpétue-t-elle ?

Il est certain que l'échec n'est pas imputable à une absence de législation : la pêche aux explosifs et au cyanure est illicite dans la plupart des pays dotés de récifs coralliens (même s'il existe probablement certaines lacunes dans la réglementation). Le problème, en réalité, est que la loi n'est pas appliquée et que les pêcheurs et les sociétés qui ont recours à ces techniques ne sont pas condamnés. Récemment, une enquête réalisée par messagerie électronique, qui était destinée à obtenir des renseignements sur les différentes affaires de pratiques destructrices de pêche qui ont été portées devant les tribunaux en Indonésie, a donné à penser que ces cas sont loin d'être connus de tous. Comment en est-on arrivé là, alors que la législation existe et permet bel et bien d'empêcher ces pratiques et de les réprimer ?

En Indonésie, les motifs pour lesquels la réglementation est mal appliquée sont diverses. La police et les garde-côtes manquent souvent de motivation et de moyens pour enquêter sur les actions de pêche impliquant des pratiques destructrices, et il est souvent affligeant de constater leur méconnaissance de cette réglementation et de sa raison d'être. Trop souvent, toutefois, la véritable raison pour laquelle aucune sanction n'est prise à l'encontre de ceux qui appliquent ces pratiques est plus

cynique : La pêche aux explosifs et au cyanure est une activité des plus lucratives en Indonésie : pour le simple garde-côte, un navire chargé d'explosifs est plus souvent considéré comme une source supplémentaire de "revenus accessoires" que comme un problème de loi à faire appliquer. Les pêcheurs qui ont recours aux explosifs se font une joie de soudoyer la police pour en obtenir la protection, et celle-ci se garde bien alors de se trouver sur les lieux lors des explosions.

Il arrive aussi que la police et les militaires soient directement impliqués, soit qu'ils fournissent les explosifs ou le cyanure, soient en leur qualité de propriétaires de l'entreprise de pêche. Même dans les rares cas où une force extérieure (telle qu'une ONG ou la visite d'un ministre) renforce la détermination de la police et des garde-côtes, il est très rare que les pêcheurs arrêtés se retrouvent au banc des accusés : généralement, leur patron dédommagera la police ou les magistrats pour être sûr que l'affaire sera classée sans suite. Enfin, dans les cas rarissimes où une telle affaire est bien jugée, l'entreprise qui emploie les pêcheurs ne manquera pas de tirer parti du milieu le plus corrompu de la société indonésienne, la justice, et soudoiera directement les juges pour qu'ils rendent un jugement favorable aux pêcheurs.

Dans de telles circonstances, il n'est pas surprenant que la pêche aux explosifs et au cyanure se poursuive et reste impunie un peu partout en Indonésie. Une des seules choses qui pourrait ralentir l'emploi d'explosifs et de cyanure pourrait être le manque de rentabilité financière (lorsqu'à terme, les récifs seront trop dégradés et les espèces ciblées trop rares pour justifier leur capture au cyanure).

Les modèles permettant une application efficace de la réglementation ne sont pas nombreux. Le programme indonésien de The Nature Conservancy, qui travaille en collaboration avec les gardes du parc national

1. University of California, Berkeley, CA 94720, États-Unis d'Amérique. Mél : [flotsam@manado.wansantara.net.id](mailto:flotsam@manado.wansantara.net.id)

Komodo (voir Pet, dans le présent numéro), semble toutefois prometteur. Dans ce cas, une ONG internationale s'occupant de conservation des ressources appuie les organisations locales qui font respecter la réglementation en leur apportant des fonds, des équipements et des connaissances.

Il existe aussi un modèle différent d'application de la loi qui a fait ses preuves dans l'archipel du Nord Sulewasi, puisqu'il associe le secteur privé à la protection des récifs qui assure la subsistance des populations. L'association de sports nautiques du Nord Sulawesi regroupe 13 entreprises de tourisme nautique sensibles à l'environnement qui travaillent dans le parc national marin de Bunaken et au-delà.

À la fin des années 90, constatant que la diminution des récifs, et des populations de loches et de napoléons, à la ceinture de l'Indonésie, avait eu pour effet d'augmenter les opérations de pêche illicite dans les quelques zones protégées, cette association, déçue du manque d'application effective de la réglementation à Bunaken, a pris les choses en main. Elle a signé un protocole d'accord avec les autorités maritimes et les garde-côtes, dans lequel elle a accepté de financer conjointement un système de surveillance (prévoyant des patrouilles de jour et de nuit) pour arrêter les pêcheurs au cyanure et pour mener des opérations secrètes occasionnelles. Pour financer cette patrouille, les membres de l'Association sont convenus de faire payer une taxe de 5 USD à chacun des touristes plongeurs au titre de la préservation des ressources.

Ce système de patrouille a rapidement donné des résultats. En mai 2000, une équipe de sept pêcheurs de cyanure a été pris en train de travailler de nuit sur l'île de Bunaken. Malheureusement, alors qu'ils étaient sur le point d'être identifiés, ces individus ont réussi à s'enfuir. Les dommages occasionnés ont pu être photographiés et des témoins locaux ont été identifiés. L'Association a engagé un avocat pour pousser la police (terrestre) à faire une enquête.

Dans les jours qui ont suivi, les sept suspects ont été placés en détention durant l'enquête. Bien qu'ils aient été finalement relaxés faute de preuves, dix jours passés en prison ont suffi pour que ces pêcheurs s'amendent et se mettent à aider les patrouilles de l'Association en les renseignant sur une deuxième équipe de cinq pêcheurs au cyanure. Ceux-ci ont été attrapés en train de pêcher au cyanure des napoléons, des loches et d'autres poissons de récif sur l'île de Mantehage en juin 2000. Les cinq pêcheurs ont été envoyés en prison et leurs embarcations, moteurs, narguilé, matériel de plongée et conteneurs de cyanure ont été confisqués à titre de preuve. Plus d'une centaine de poissons de récifs capturés, dont des juvéniles de napoléons et de loches, ont également été confisqués comme preuves. Actuellement, quatre des cinq pêcheurs sont sortis de prison en raison de leur jeune âge (mois de 18 ans), tandis que le chef du groupe est en train d'être jugé dans le cadre d'un procès qui est devenu une véritable bataille entre les patrouilleurs de l'Association et le patron des cinq pêcheurs, qui essaie manifestement de corrompre les juges.

Enfin, une opération secrète spéciale réalisée à la fin de l'année 2000, a permis de capturer une équipe de quatre pêcheurs qui utilisaient des explosifs. On a placé les quatre pêcheurs en prison en attendant de les juger. Leur embarcation, leur moteur, leur narguilé, leur équipements de plongée, huit bombes n'ayant pas encore servi et 13 kilogrammes de poissons capturés à l'aide d'explosifs ont été confisqués.

Des patrouilles sillonnent la zone en permanence (et devraient bénéficier de fonds supplémentaires du Fonds mondial pour la nature - Wallacea). Il semblerait que l'on ait lancé un sérieux avertissement à tous ceux qui sont à l'origine des activités de pêche illicite. Si l'association ne s'est pas encore livré à ce jeu qui consiste à payer les juges pour obtenir une décision dans un sens donné, il semble que quelques semaines ou quelques mois de prison dans l'attente d'un jugement suffisent à dissuader un certain nombre de pêcheurs de gagner leur vie de la sorte.

Étant donné l'apparent succès remporté à Bunaken par la méthode appliquée par le secteur privé représenté par l'Association et par la démarche de l'ONG s'occupant de conservation de la nature à Komodo, on est tenté de se demander pourquoi ces modèles n'ont pas été adoptés très largement.

Si les raisons sont nombreuses, on relèvera un obstacle de taille : de nombreuses organisations internationales (ONG et projets d'aide au développement) et des organisations indonésiennes locales n'apprécient pas l'idée qu'il faille appliquer la réglementation, notion floue, selon eux. Beaucoup ne voient dans la pêche aux explosifs et au cyanure que des mesures de dernier ressort auxquelles ont recours des pêcheurs complètement démunis dont nous devrions avoir pitié.

Non seulement ce jugement est-il très inexact pour ce qui concerne l'Indonésie (voir Pet-Soede et Erdmann, 1998), mais il passe en outre sciemment sous silence un point important, à savoir que la pêche aux explosifs et au cyanure sont des activités illégales qui priveront les populations côtières de leurs moyens de subsistance durant les années à venir. La pêche aux explosifs et au cyanure peut facilement être comparée au meurtre d'un récif corallien. L'homicide est illégal partout dans le monde, et lorsqu'il est commis par un individu d'une catégorie socio-professionnelle peu élevée, nous ne lui pardonnons pas pour la simple raison qu'il est pauvre. À mon avis, il faut appliquer la même norme contre tous les pêcheurs aux explosifs et au cyanure quels qu'ils soient.

A cet égard, il est instructif de constater comment les communautés locales elles-mêmes considèrent l'application de la réglementation. En ce qui concerne l'action de l'Association dans le parc national de Bunaken, les villageois ont fortement soutenu les patrouilles et en ont même réclamé davantage ! Plusieurs villageois ont demandé à rejoindre les patrouilles, en faisant valoir que pour chaque épisode de pêche aux explosifs ou au cyanure dont entendent parler les clubs de plongée, les communautés ont vent de cinquante autres épisodes qu'ils aimeraient bien voir réprimés.

Il semble que si, des années durant, la plupart des villageois du parc aient vu la destruction dont ils étaient les témoins (sachant que celle-ci était souvent perpétrée en collusion avec les autorités), ceux-ci soient à présent soulagés et heureux de constater que la loi est à présent appliquée. Malheureusement, comme ils l'ont souligné, le chemin à parcourir est encore bien long.

## Bibliographie

Pet-Soede, L. et M.V. Erdmann. 1998. Étude et comparaison de différentes techniques de pêche destructrices pratiquées en Indonésie. *Ressources marines et commercialisation, Bulletin de la CPS n° 4*, 32-41.



## Nouvelles du groupe de spécialistes des loches et des labres de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Les membres du groupe de spécialistes se sont à nouveau rencontrés, à Bali cette fois, à l'occasion du Symposium international sur les récifs coralliens et ils sont appelés à se revoir à une autre réunion qui aura lieu à Durban, pour ceux qui auront la chance de participer à la Conférence sur les poissons de l'Indo-Pacifique, en mai 2001. Nous continuons sur notre lancée en ce qui concerne l'examen des poissons figurant sur la liste rouge et souhaitons la bienvenue à notre chargé de recherche, Andy Cornish, au bureau de Hong Kong. Andy sera chargé de recueillir des informations sur une liste d'environ trente espèces de loches et de labres qui sont, selon nous, des espèces à inscrire en priorité sur cette liste, du fait de l'inquiétude que suscite leur situation dans certaines zones. Il s'agit notamment, dans l'Indo-Pacifique, des espèces suivantes : le mérou rouge tacheté (*Epinephelus akaara*), le mérou longues dents (*Epinephelus bruneus*), la loche à taches oranges (*Epinephelus coioides*), la loche marbrée (*Epinephelus fuscoguttatus*), la loche patate (*Epinephelus tukula*), la loche truite (*Cromileptes altivelis*), le labre californien (*Semicossyphus pulcher*) et le napoléon (*Cheilinus undulatus*), dont le classement va être révisé parce que l'on dispose de davantage de renseignements sur cette espèce. En ce qui concerne l'Atlantique tropical,

nous étudions actuellement la badèche bayou (*Mycteroperca microlepis*) et le mérou rouge (*Epinephelus morio*), parmi d'autres espèces.

Nous vous serions reconnaissants de nous faire parvenir toute autre information non publiée sur l'une ou l'autre de ces espèces. De même, nous souhaiterions que les lecteurs nous signalent d'autres espèces qui mériteraient d'être étudiées en priorité. Nous vous rappelons que l'objectif de ce groupe est d'évaluer la situation de toutes les loches et de tous les labres, quel que soit leur état de conservation et de gestion, afin de mieux comprendre le statut général de ces deux familles, de nous permettre d'examiner plus étroitement les espèces qui ont besoin d'un suivi et de déterminer les lacunes en données que nous devons combler. Nous élaborons actuellement un site Internet pour vous tenir informés des activités de notre groupe.

Yvonne Sadovy

Présidente du groupe sur les loches et les labres de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Mél. : yjsadovy@hkusua.hku.hk



## Jack Randall constate une diminution très inquiétante des grands poissons de récif en Indonésie

Dans un entretien récent avec Jack Randall, ce taxonomiste spécialiste des poissons de récif corallien le plus expérimenté au monde, a révélé que la situation des populations de grands poissons dans l'Indonésie orientale est des plus inquiétantes. À ma demande, Jack Randall a bien voulu me faire parvenir le rapport suivant par messagerie électronique. Bob Johannes.

Je plonge en Indonésie depuis 1975. À la fin des années 80, j'ai donné des conférences à plusieurs reprises sur le *Island Explorer*, un navire de plongée qui croisait d'Ambon à Bali. Pour être sûr que les pêcheurs puissent observer des requins et de grands poissons vertébrés, la plupart de nos sites de plongée étaient bien à l'écart des zones fortement peuplées où la pêche a déjà eu une forte incidence sur la quantité de grands poissons.

En 1994, j'ai de nouveau été invité comme conférencier sur un navire de plongée de 43 mètres, le *Cehili*, qui se rendait aux îles Sangihe, au nord de Manado. Ces îles sont peu peuplées par rapport aux autres îles indoné-

siennes, de sorte que nous nous attendions à trouver des récifs abondant en grands poissons. Après plusieurs jours de plongée, je demandai aux plongeurs s'ils avaient vu des loches, lutjans, empereurs ou carangues de taille raisonnable. Tous répondirent par la négative. Nous avons alors débarqué sur l'une des îles et avons demandé pourquoi il y avait si peu de grands poissons. On nous a répondu que les navires de pêche taiwanais avaient opéré au large de ces îles.

À partir du 29 septembre 1999, j'ai été invité sur le *Pelagian*, un bateau de plongée de 35 mètres, pour une croisière allant de Sulawesi à Bali, en passant par les îles